

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel
N° 33
Mars 2002

TPE, ITINERAIRES DE DECOUVERTE ... ET TUTTI FRUTTI

Jour après jour, nous parvenons des témoignages d'exaspération, voire de révolte, contre ces "merveilles" d'imagination pédagogue que sont **TPE, Itinéraires de découverte**, et autres.

Exaspérant, en effet, ce sentiment donné que les professeurs n'avaient jamais pensé auparavant aux travaux interdisciplinaires : ce qui est bien nouveau, en revanche, c'est le battage fait autour d'une pratique désormais **imposée et généralisée**. Et sans bien sûr les moyens nécessaires, mais de cela nous avons maintenant l'habitude.

Nous pensons être capables d'analyser les situations et de **décider** entre collègues de ce qui nous paraît le mieux adapté à nos élèves. Mais reconnaît-on encore une liberté et une spécificité au métier de professeur ?

Exaspérant, ce leurre destiné à masquer les vrais problèmes : NON, les TPE et leurs multiples clones n'aideront pas nos élèves à combler des lacunes souvent rédhitoires, pas plus qu'ils ne résoudre les problèmes de violence, de comportement, d'inadaptation, liés non seulement à des problèmes de société, mais aussi à un système scolaire conçu pour démotiver le plus grand nombre. Mais chut ! On ne touche pas aux idoles.

Révoltante surtout cette masse de **travail supplémentaire**, notamment pour les documentalistes, à l'heure de la RTT pour tous, sauf pour nous...

L'expérience nous a hélas prouvé que "travailler autrement" se traduit toujours par "**travailler davantage**", et travailler en vain, puisque les vrais problèmes sont toujours niés. Mais peut-être veut-on pousser l'absurde jusqu'à démotiver les professeurs, après avoir démotivé les élèves ?

NON, cette affaire de TPE et autres n'est pas anodine. Il s'agit de "flexibiliser" nos statuts (voir aussi les PEP IV à la hussarde), nos obligations de service, et jusqu'à la nature même de notre profession, en continuant à nous déposséder de l'essentiel : **notre compétence disciplinaire, la transmission du savoir, notre autorité en matière d'orientation**.

Et notre Ministre continue à jouer l'opinion contre les professeurs !

Si certains syndicats se bornent à réclamer toujours plus de moyens, si d'autres s'enferment dans l'illusion de la socialisation, au détriment des chances réelles de promotion sociale par la connaissance, **le SNALC, lui, poursuivra sans états d'âme son combat en faveur de la VRAIE École de la République** : rejoindre le SNALC c'est œuvrer pour que nos statuts et notre **dignité** soient enfin respectés, pour que notre **mission** retrouve enfin tout son sens, pour que la **République** offre enfin à chacun de nos jeunes de VRAIES chances de réussite.

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
Routage 206 - Dispensé de Timbrage
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

P PRESSE

Distribué par La Poste
Déposé le 18 mars 2002

Éditorial	p. 1
Hors-classe Agrégés	p. 2
Vacances 2002	p. 2
Le SNALC à votre service	p. 2
Les Propositions du SNALC	p. 3
Agrégés 12 h, Certifiés 15 h	p. 3
Audience auprès du Recteur	p. 3
1597 Contractuels....	p. 3
Certifiés : accès Agrégés	p. 4
Promotion échelons Certifiés	p. 4

Directeur de publication
Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Imprimeur
Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

HORS-CLASSE DES AGREGES

La Commission Paritaire Académique s'est tenue le 29 janvier, pour vérifier les barèmes des candidats 2002 proposés par Créteil : soit 642 candidatures retenues, plus 13 candidats hors barème proposés par le Recteur.

Rappelons qu'en 2001 notre académie avait proposé 535 candidats, et que seuls ... 47 d'entre eux ont été effectivement promus, dont 4 hors barème, soit 5 % à peine du total des 889 promus définitifs.

On peut redouter que les promotions de cette année continuent à stagner, puisqu'elles seront exclusivement le fait de départs en retraite, sans aucune création au budget, malgré la rumeur de 200 contingents supplémentaires.

Quelques rappels si vous êtes candidats à cette hors-classe :

- d'une part les 5 points d'échelon ne comptent qu'à partir du 7^{ème} échelon, soit 25 points à l'échelon 11, et non 55 points comme certains le croient,
- d'autre part il est impératif de joindre une photocopie de tous les titres et diplômes ouvrant droit à bonification. En particulier les titulaires d'une thèse doivent joindre le justificatif de la thèse *et aussi* celui du DEA ...

Sur le fond, le SNALC se félicite de l'existence d'un barème, garantie de transparence et d'équité, mais continue :

- à contester l'existence d'un hors barème, le plus souvent utilisé pour avantager des personnes dont les qualités ne s'expriment plus en présence d'élèves, mais au détriment des autres collègues, dont ils prennent le quota,
- à contester les bonifications accordées pour exercice en ZEP, également au détriment des autres collègues, alors qu'une indemnité plus significative et des allègements de service seraient plus appropriés,
- à demander qu'au-delà des collègues candidats à la hors-classe, les rectors recensent directement l'ensemble des promouvables possibles.

Attention : les erreurs de barème, notamment de notes pédagogiques, sont fréquentes. *Il est important de transmettre aux élus SNALC votre fiche de candidature, avec tous les éléments pour vérifier efficacement votre barème avant la Commission et pour défendre votre dossier en Commission.*

Loïc VATIN, Commissaire Paritaire Agrégé

DEUX COLLEGES EXEMPLAIRES

Au collège Boileau de Chennevières (94)

Un professeur est accusé de "comportement à caractère sexuel". Après enquête de police l'affaire est classée sans suite. Il y a donc eu *dénonciation calomnieuse*. Que pensez-vous qu'il arriva ? RIEN, bien sûr, l'I.A. considérant que tout est rentré dans l'ordre, et qu'il convient "d'étouffer". Nos collègues se sont courageusement lancés dans une grève, afin que les calomnieurs impunis, qui triomphent : jets de pierres, menaces contre les professeurs, dégradations de véhicules..., soient sanctionnés.

Au collège Victor Hugo de Noisy-le-Grand (93)

Les professeurs "craquent" : ils ont conscience de ne plus enseigner, mais de consentir à faire semblant, ce qu'ils ne supportent plus. Eux aussi se lancent dans la grève, et fondent le collectif RESISTONS POUR L'ECOLE, qui veut rétablir l'École dans sa vraie mission républicaine, et la soustraire à "la démagogie du discours politique qui présente l'École uniquement comme un lieu d'accueil et de vie".

VACANCES 2002

Printemps	13 avril - 29 avril
Été	29 juin
Prérentrée	2 septembre
Rentrée	3 septembre
Toussaint	23 octobre - 4 nov
Noël	21 déc - 6 janvier

Départ en vacances
le jour indiqué, après la classe
Retour de vacances
le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président Gérard TAFFIN
tél./fax 01.64.37.20.02.

☐ snalc.creteil@wanadoo.fr

Trésorier Loïc VATIN
69 rue Manin, 75019 PARIS
CCP La Source 34 429 20 V

Contacts Mutations

Ibrahim CHOTIA
tél. 01.42.02.50.44
Alexandre FIEBIG
tél. 06.09.11.66.76. (18 h-22 h)
☐ snalc.creteil@wanadoo.fr
Jean-Claude GOUY
tél. 01.47.70.00.55 (journée)
Loïc VATIN
tél. 01.43.75.27.84 (avant 20 h)
☐ lvatin@wanadoo.fr

NOTE ADMINISTRATIVE

Veillez *chaque année* à ce que la proposition de votre chef d'établissement soit augmentée, au moins d'un demi-point jusqu'à 39, d'un dixième de point au-delà, si vous avez Très Bien à tous les "pavés" et une bonne appréciation. N'hésitez pas à déposer une requête en révision de note si votre note stagne : les deux-tiers des requêtes sérieuses et motivées obtiennent satisfaction en commission paritaire, où les élus SNALC défendent votre demande.

Jean-Claude GOUY,
Commissaire Paritaire Certifié

CONGRES ACADEMIQUE DU SNALC

ILS L'ONT DIT...

MOTION VOTEE

A L' UNANIMITE

LE 20 NOVEMBRE A TORCY :

☐ que la négociation sur la **RTT** s'engage enfin pour les enseignants, sur la base de **15 heures** hebdomadaires pour les **Certifiés**, Professeurs EPS, PLP, PEGC, de **12 heures** pour les **Agrégés**

☐ que les enseignants **Documentalistes**, ainsi que les **CE** et **CPE**, dont la charge de travail s'est particulièrement alourdie ces dernières années, bénéficient parallèlement d'une réduction significative de leur service hebdomadaire

☐ qu'une classe exceptionnelle soit créée pour les **Certifiés**, Professeurs d' EPS et **PLP**, avec un *élargissement significatif de la hors-classe, ou à défaut la création d'un 12^{ème} échelon Fonction Publique accessible à tous*

☐ que la hors-classe des **Agrégés** soit plus largement ouverte et accompagnée d'une réelle revalorisation indiciaire pour **tous** les Agrégés, totalement oubliés depuis de très longues années, revalorisation à tous les échelons, accès à des échelles lettres plus élevées en fin de carrière

☐ que tous les personnels de l'Éducation Nationale bénéficient d'un **treizième mois** de traitement, pratique largement répandue, dans de très nombreux secteurs, même à des niveaux de rémunération bien supérieurs...

☐ que le principe du départ en **retraite** à l'âge de 60 ans à taux plein soit respecté, conformément à l'engagement pris par l'État lors du recrutement. Pas de rupture de contrat après toutes ces années au service de l'École et de l'État.

12 HEURES POUR LES AGREGES

15 HEURES POUR LES CERTIFIES

Une demande réaliste ...à l'heure de la R.T.T. pour tous !

"Quant à la dictée, c'est un outil indispensable non seulement d'évaluation, mais aussi de formation. Je fais faire une dictée par jour à ma fille de dix ans : elle est encore en vie et cela lui fait le plus grand bien !"

C'est Luc FERRY, président du Conseil National des Programmes, qui a tenu, en personne, ces propos ...osés sur *Europe 1* et dans *Le Point*.

Sans aller jusqu'à présenter des excuses aux milliers d'instituteurs et de professeurs persécutés par l'Inspection pour avoir continué de pratiquer cet odieux exercice de la dictée !

A moins d'officialiser l'École à deux vitesses, celle du peuple et celle des enfants de l'élite, dont la dictée n'est sûrement pas le seul privilège...

Votre conjoint, votre conjointe, vos connaissances sont Professeurs des Écoles ou Instituteurs ? Pensez au syndicat partenaire du SNALC, faites adhérer au **SNE** de l'académie, 3 rue Jules Ferry, 94350 VILLIERS SUR MARNE

AUDIENCE AUPRES DU RECTEUR

Le SNALC a dénoncé, auprès du Recteur LESPAGNOL,

- les carences du dispositif d'accompagnement promis aux néo-titulaires **PEP IV**, pour les affectations tardives,

- la montée de la **violence** et des **"incivilités"**. Le SNALC a insisté pour que chaque cas soit pris en compte, que chaque collègue victime soit soutenu énergiquement par l'établissement et par le rectorat,

- les dysfonctionnement des **TPE**, tant au niveau des responsabilités, qu'au plan matériel et pédagogique,

- le problème du niveau réel des élèves et de l'évaluation, lorsque des exigences minimales sont réaffirmées, entre autres pour le Brevet.

Le SNALC a également évoqué les questions relatives à la **notation** administrative, aux **promotions** de corps et de grade.

Il a souligné la situation alarmante des **langues** : de l'allemand, des langues anciennes, des autres langues dites à faible diffusion.

1597 CONTRACTUELS

Pas moins de **1597** contractuels recrutés dans notre académie début décembre !

Et ces recrutements se sont poursuivis en anglais, en lettres modernes, en histoire-géographie, en SES...

C'est dire combien le SNALC avait raison de dénoncer les recrutements en dents de scie, et l'absence de perspective à long terme...

ACCES DES CERTIFIES AU CORPS DES AGREGES

En 2001 seuls **26** Certifiés ou PLP ont été promus Agrégés par liste d'aptitude dans notre académie de Créteil ! 26 sur des dizaines de milliers de collègues...

Cette année 2002 la Commission Paritaire du 8 janvier a proposé 125 candidats. Mais quand on sait que le contingent national est *encore en baisse cette année* on peut craindre que le nombre de promus réels passe en définitive au-dessous de vingt ! ... Il s'agit bien, hélas, d'un leurre dérisoire...

D'autant que, malgré les protestations répétées des élus SNALC, la sélection se fait *sans barème*. C'est directement nuire à la transparence et à l'équité, les modalités de sélection et de propositions variant considérablement d'une discipline à l'autre, d'une académie à l'autre, souvent au détriment de Créteil.

Le choix est donc mince, mais vous devez persévérer, sans vous décourager, pendant de nombreuses années. En prenant soin de déposer un dossier de candidature *complet*, et *dans les temps*, sans oublier la *lettre de motivation*, impérative.

Les critères de choix sont les suivants, dans l'ordre d'importance :

- l'investissement personnel dans la vie de l'établissement et de l'académie (mieux vaut être connu de l'Inspection) en particulier les activités de tuteur, formateur, conseiller pédagogique, coordonnateur,
 - la note pédagogique, qui doit être bonne (chaque discipline a ses minima), et de moins de cinq ans.
- Il est donc nécessaire de demander une inspection de manière insistante* en cas de retard, et pour les quelques collègues enseignant en Prépa signaler aux IPR les inspections effectuées par les IG...
- le mode d'accès Certifiés, de préférence par concours,
 - l'échelon, l'ancienneté, éventuellement la bi-admissibilité, l'âge (naissance avant 1950 cette année),
 - avoir déjà été proposé l'année précédente.

Les élus SNALC sont à votre disposition, pour tout conseil, et tout soutien.

Loïc VATIN, Commissaire Paritaire Agrégé

PROMOTION D'ECHELONS DES CERTIFIES

BAREME ET (EN CAS D'EGALITE) ÂGE DU DERNIER PROMU PAR ECHELON

Tableau établi par les Élus SNALC après la commission paritaire académique du 17 janvier. Tous les adhérents promouvables ont eu leur barème vérifié, et ont été prévenus le soir même par le SNALC.

ECHELON	AU GRAND CHOIX	AU CHOIX
du 4 ème au 5 ème	75, 50 né le 19/04/72	
du 5 ème au 6 ème	78, 00 né le 04/01/71	75, 00 né le 25/08/70
du 6 ème au 7 ème	80, 50 né le 11/06/42	76, 50 né le 17/02/66
du 7 ème au 8 ème	82, 70 né le 9/09/67	78, 20 né le 23/09/63
du 8 ème au 9 ème	84, 20 né le 15/08/46	80, 30 né le 19/04/51
du 9 ème au 10 ème	85, 90 né le 13/01/52	81, 80 né le 01/12/46
du 10 ème au 11 ème	88, 50 né le 26/12/48	84, 50 né le 26/01/50